



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19 / 01 / 2024

Dossier complet le : 28 / 02 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-12766

1 Intitulé du projet

Opération d'aménagement de la zone "Les Plans" à Lansargues (34)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL L'Or Aménagement

Raison sociale

L'Or Aménagement

N° SIRET

37835873300046

Type de société (SA, SCI...)

SPL

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

SAURY

Monsieur

Prénom(s)

Frédérique

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
n39 b) : " Opérations d'aménagement dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure ou égale à 10 000 m2"	Surface de plancher : 11 435 m2

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le secteur des Plans se situe à l'intersection de différents équipements publics et infrastructures existantes (cimetière, piscine intercommunale, collège, Halle des sports, parcours de santé et Tennis Club). L'assiette du périmètre de projet fait 7,3 ha, dont environ 1,7 ha déjà urbanisés (voiries, terrains de sports), l'urbanisation nouvelle sera donc de 5,6ha, qui représente 0,50% de la surface actuellement urbanisée de la commune. Le projet est actuellement majoritairement composée de champs et terres agricoles et est aussi pour partie urbanisée, viabilisée et partiellement occupée par des infrastructures sportives (2 terrains de sport, un local vestiaire et club house et des modules de skate park). Ces équipements, pour l'essentiel vieillissants, seront reconfigurés et relocalisés dans le cadre du projet d'aménagement des Plans. L'opération d'aménagement des Plans a vocation d'habitat et permettra ainsi la production d'une offre d'environ 135 logements individuels et collectifs dont 12 pour la maison partagée à destination d'un public sénior et un minimum de 25% de logements sociaux. Logements individuels : 42, logements collectif sociaux : 35, logements intermédiaires abordables : 16, logements collectifs : 30. Ces logements se feront en partie en renouvellement urbain, en réponse aux objectifs du SCoT du Pays de l'Or.

Le secteur des Plans couvre plusieurs zones inscrites au PLU de Lansargues et s'étend sur des zones Urbaines, A Urbaniser : Zone U2 // urbaine immédiatement constructible // urbanisation mixte dense. // zone résidentielle. Zone UAI12 // A Urbaniser bloquée. Zone UAI15Q // A Urbaniser bloquée // vocation d'équipements publics à court terme.

4.2 Objectifs du projet

Le secteur des Plans est fléché comme zone d'extension résidentielle de la commune dans le SCoT du Pays de l'Or approuvé le 25 juin 2019. Suite à la réalisation de la ZAC des Conques voisine, le secteur des Plans constitue la dernière zone d'extension résidentielle possible sur la commune. L'aménagement du secteur des Plans vise à répondre aux enjeux suivants :

- 1) Améliorer les liaisons entre les quartiers périphériques Est, la ZAC des Conques et les équipements publics (le collège marque la limite Est de l'urbanisation de la commune, et l'urbanisation des Plans permettrait de mieux le relier à la ville).
- 2) Faire la part belle aux modes de déplacements actifs en renforçant le maillage des mobilités douces et réduire la place de la voiture individuelle sur ce nouveau quartier,
- 3-Répondre à la demande en logements des ménages en produisant une offre d'habitat diversifiée (accession libre, abordable et locatif social) avec des typologies de logement variées (logement collectif, logement individuel dense, logement individuel).
- 4) Réaménager l'entrée de ville Est de Lansargues (Route de l'Arboras).
- 5) Aménager des espaces publics verts apaisés, sécurisés et libérés de la place de la voiture individuelle.
- 6) Optimiser la gestion hydraulique du quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phase 0 : Maison partagée à destination d'un public sénior

Phases 1, 2 et 4 :

VRD et viabilisation des lots destinés à être commercialisés : aménagement d'espaces à usage collectif réservés aux voiries, aux stationnements et aux piétonniers (chaussées, trottoirs, stationnement sur espaces publics affectés ou non à l'usage des logements), réseaux secs (électricité, télécommunications, éclairage public), réseaux humides (eau potable, eau usée, pluvial, eau brute), espaces verts.

Phase 3 :

Démolition du club house actuel / Reconstitution du stade enherbé accompagné d'une piste d'athlétisme périphérique, d'un skate park et d'un bâtiment destiné aux vestiaires / club house

Phase 4 :

Aménagement d'une voie de liaison entre le chemin de l'Arboras (rue Montels) et la Rue des Savonniers accompagnée des parkings reconstitués de la salle polyvalente

Aménagement d'un parvis entre la salle polyvalente et le chemin de l'Arboras, en lieu et place du parking de la salle polyvalente.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La trame urbaine du futur quartier est construite sur un maillage de déplacements doux, constitué d'un réseau de venelles piétonnes et paysagères, mettant en réseau les quartiers voisins, les espaces verts, les équipements publics existants et reconfigurés et les futurs logements.

Les bâtiments respecteront la RE 2020, améliorant la performance énergétique et diminuant les consommations des bâtiments neufs sur l'ensemble de leur cycle de vie. Les nouvelles plantations permettront de garantir ombrage et fraîcheur aux habitants du Quartier. La commune verra sa population augmenter d'environ 323 habitants à l'horizon 2032, soit +10% de population supplémentaire, sur la base de 2,5 personnes / ménage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au Dossier de déclaration loi sur l'eau et évaluation environnementale au titre du plan

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher	11 435 m ²
Terrain d'assiette	7,3 ha (dont environ 1,7 ha déjà urbanisés)
Nombre de logements	135

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Avenue de l'Aurore

Lieu-dit : Les Plans

Localité : LANSARGUES

Code postal : 34130 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 43 ° 65 ' 25 " 2 Lat. : 4 ° 08 ' 13 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Lansargues - Zones U2 / 0AU2 / 0AUEQ

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lansargues commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des infrastructures de l'Etat dans le département de l'Hérault, approuvé le 24/02/2023
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune de Lansargues a été approuvé par arrêté préfectoral le 08/09/2010, le périmètre de projet se situe hors zone d'aléas.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS et ZSC "Etang de Mauguio" situés à 2 km au Sud de la zone de projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etang de Mauguio à 3 km au Sud de la zone de projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le projet (eau potable et eau incendie) sera issue du réseau public de distribution d'eau potable pompant dans une nappe souterraine gérée par l'agglomération du Pays de l'Or. L'impact est considéré comme permanent et négatif modéré.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des logements demandera l'apport de matériaux de construction. Le béton et autres matériaux nécessaires proviendront d'entreprises locales situées dans un rayon de 50km environ. L'impact est négatif faible et permanent.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera relié à l'Assainissement collectif. La station d'épuration de Lansargues a une capacité nominale de 4800 EH, la charge maximale en entrée en 2022 était de 3 396 EH, ce qui laisse une marge résiduelle de 1404 EH, suffisante pour la future population engendrée par le projet. La STEP est conforme en équipement et performance.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques impacts ont été identifiés sur les espèces et habitats par rapport au projet d'aménagement et notamment des incidences portant sur des espèces inféodées aux milieux ouverts à semi-ouverts. Le plus haut niveau d'impact n'est que modéré. Les mesures de réduction qui seront mises en place permettront de réduire certains impacts identifiés en faibles ou très faibles. Pour plus de détails, voir le diagnostic écologique réalisé, placé en annexe volontaire 2.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plupart des espèces du FSD sont strictement inféodées aux zones humides. Les incidences sont jugées faibles à très faibles pour les espèces potentiellement présentes en alimentation (Milan noir, Œdicnème criard, Rollier d'Europe et Sterne hansel) et nulles pour les autres espèces, non attendues sur la zone d'étude au regard de leur capacité de déplacement plus réduite ou de l'absence d'habitat d'espèces. Les incidences du projet sur les espèces et habitats des ZSC et ZPS « Etang de Mauguio » sont jugées très faibles à faibles (détails annexe 2 volontaire).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation de terres agricoles en friches sur une partie de son périmètre (environ 4,2ha). Cette perte agricole à l'échelle de la commune peut être considérée comme ayant un impact négatif faible et permanent.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque retrait gonflement des argiles important sur toute la commune, le projet est donc concerné, des prescriptions de constructions seront mises en place pour atténuer ce risque. Impact négatif faible grâce aux mesures de réduction.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futurs habitants du projet engendreront une augmentation du trafic et des déplacements. Toutefois le projet a été pensé pour limiter les déplacements véhiculés au sein du projet, sa localisation à proximité immédiate des infrastructures scolaires et sportives limite aussi l'usage de la voiture au sein du village. Des voies de déplacements doux seront créés pour relier le quartier au maillage existant et aux équipements voisins. Ces mesures permettent de réduire l'effet modéré négatif durable du trafic sur la commune.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit temporaire en phase de chantier, l'impact sera négatif et modéré et impactera les riverains directs uniquement (engins sur place et circulation de camions). En phase exploitation, le projet, de part sa nature, ne sera pas source de bruit.+
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier du projet pourra engendrer des vibrations du sol avec le passage des engins. Cet impact sera toutefois temporaire et modéré car limité à la zone de projet, les vibrations ne devraient pas être ressenties sur les habitations riveraines. +
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprendra des éclairages publics supplémentaires, reliés au réseau d'éclairage communal qui est éteint une partie de la nuit, le nouveau quartier aura donc un impact direct négatif durable faible sur la pollution lumineuse. +
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, les émissions lumineuses sur le secteur proviennent de la proximité avec le tissu urbain et les éclairages en bord de voirie. Ces émissions sont faibles car le parc d'éclairage communal est éteint une partie de la nuit. +
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet produira des effluents d'eaux résiduel les urbaines. Ces eaux usées seront traitées via le réseau d'assainissement collectif de Lansargues et rejoindront la station d'épuration, suffisamment dimensionnée pour accueillir les effluents supplémentaires. On peut donc conclure à un impact négatif durable faible.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, les déchets non dangereux (déchets ménagers) seront ramassés et traités par le réseau de la CA du Pays de l'Or, en capacité de traiter ces déchets supplémentaires. On peut donc conclure à un impact négatif durable faible sur la production de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Contrairement au centre bourg, dont le patrimoine est riche, le paysage urbain autour des Plans est architecturalement commun, et ne représente pas un intérêt manifeste. Le projet est réfléchi pour s'intégrer au village, de manière architecturale et paysagère, avec notamment la plantation d'essences de hautes tiges et le maintien des arbres existants et lisières.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les jardins potagers présents et le caractère agricole de la zone seront arrêtés suite à la mise en place du projet. L'activité agricole était toutefois à l'arrêt (friches uniquement sur le secteur). Les activités sportives et de loisirs seront elles conservées. L'impact global sur les activités humaines est donc négatif, permanent, direct et très faible.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis de l'AE a permis de répertorier 19 projets sur la zone d'étude choisie : les projets concernés sont localisés et listés dans le diagnostic écologique placé en annexe 2 volontaire. Ainsi, au vu du nombre de projets et des surfaces concernées par ces projets dans le secteur, des effets cumulés modérés sont attendus pour les espèces des cortèges des milieux ouverts à semi-ouverts (Chevêche d'Athéna, Couleuvre de Montpellier, etc.).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Impact risque retrait gonflement des argiles : mesure de réduction via l'adaptation des bâtiments selon les recommandations en vigueur.

Impact émission GES : mesure de réduction en créant des liaisons douces inter quartier et vers le centre village.

Concernant le volet faune/flore/milieus naturels, Quatre mesures de réduction d'impact sont proposées :

MR1 : respect d'un calendrier d'intervention (pour chacune des phases)

MR2 : mise en place d'aménagements en faveur de la biodiversité

MR3 : prise en compte des espèces invasives

MR4 : démantèlement des gîtes à reptiles/amphibiens

Ces mesures sont détaillées dans le diagnostic écologique présent en annexe 2 volontaire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'auto-évaluation présente en annexe volontaire 1 au présent CERFA met en avant soit l'absence d'effets notables ou la présence d'effets faibles sur l'environnement. Les seuls impacts modérés notables concernent les émissions de GES, la faune et l'aléa retrait/gonflement des argiles. Ces effets ont été en grande partie réduits via des mesures (éviterement non possible). Les effets résiduels sont alors faibles à très faibles. Le projet ne sera donc pas de nature à transformer de façon substantielle les milieux de vie de la faune communale et n'impactera pas de milieux naturels protégés ou riches en flore. De plus, il ne déséquilibrera pas la ressource en eau disponible et ne sera pas de nature à altérer la qualité de l'eau. Le projet ne consomme pas d'espaces naturels ou forestiers et ne consomme que peu d'espace agricole. Il est donc raisonnable de conclure que le projet n'aura pas d'effet notable sur l'environnement, au sens de l'Annexe 2 de la directive 2001/42/CE.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Détail de l'auto-évaluation	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Synthèse du rapport écologique réalisé par le Cabinet Barbanson Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

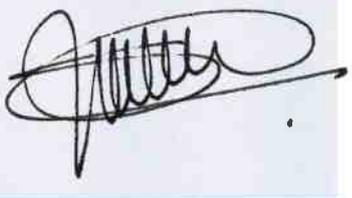
Nom SAURY

Prénom Frédérique

Qualité du signataire Directrice Générale Déléguée

A Mauguio

Fait le 15/01/2024



Signature du (des) demandeur(s)

L'OR AMENAGEMENT
Société Publique Locale
43, Boulevard d'Estienne d'Orves
34130 MAUGUIO
Tél: 04 67 99 19 05
E-mail: contact@loramenagement.fr